



ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT N°2-2025 **INSTAURATION D'UN PANNEAU "STOP" RUE DE LA MAIRIE**

Madame La Maire de MAROLLES,

- ✓ Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- ✓ Considérant le problème de vitesse excessive des véhicules de la rue de la Mairie et le problème de sécurité qui se pose pour les habitants à l'intersection de la **rue de la Mairie et de la Place de l'Église**.
- ✓ Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique pour sortir de ces deux lotissements,
- ✓ Vu l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1

Il est installé un «**STOP**» à l'intersection de la Rue de la mairie et de la Place de l'Église.

Les automobilistes circulant rue de la Mairie marqueront en conséquence le STOP.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune de Marolles.

Article 3

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Marolles

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Tribunal Administratif d'Orléans ou via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication ou le cas échéant de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

Article 6

Madame La Maire de Marolles, Madame le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Veuzin-sur-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Marolles, le 10 avril 2025

Isabelle SOIRAT
Maire

Accusé de réception en préfecture
041-214101289-20250411T-2025-20-AR
Date de réception préfecture : 11/04/2025